

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 399/6° L 11 juillet 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant ouverture de crédits supplémentaires du budget du Service local. exercice 1967

n° 399/6° L 11

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 juillet 1967

Numéro JO  
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro  
10 août 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Sont ouverts au budget du service local, pour l'exercice 1967, les crédits supplémentaires suivants : 1° Budget ordinaire : Chap. 5. — Conseil de Gouvernement ..... 50.000 FD Chap. 9. — Services communs ..... 1.280.000 FD Chap. 8. — Enseignement - ..... 2000 FD Chap. 11. — Ministère de la Santé ..... De FD Chap. 15. — Ministère des Affaires intérieures.. 113.000 FD Chap. 17. — Service de Sécurité SO 55.000 FD Chap. 21. — Service hydraulique ..... 1.000.000 FD Chap. 24 — Entretien et réparations..... 4144000 FD TOTAL.....6.797.000 FD 2° Budget extraordinaire : Chap. 2. — Equipement d'acquisitions ..... 12.809.000 FD TOTAL GENERAL ..... 19.606.000 FD Ces crédits supplémentaires sont gagés par des prélèvements sur la caisse de réserve : a) Recettes ordinaires : Chap. 15 -U.....de 6.797.000 FD b) Recettes extraordinaires: Chap. 7 – U.....de 12.809.000 FD